



Domaine du Bois de Chartres

Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres

Commission patrimoine non bâti

Coupes de bois saison 2009/2010

Compte rendu de la réunion du 07/11/2009

Présents : Mesdames BOUINEAU (32), COULLOUMME-LABARTHE (27), Messieurs CERONI (72), COLLOT (20), GERARD (15), HELDERLE (28), JACQUET (37), LAGUIONIE (24), LATASTE (39), LEVEQUE (26), LOBRE (74), MARBACHER (33), TODERO (22).

Les propriétaires désireux d'effectuer des coupes de bois ou de s'informer sur celles-ci étaient conviés à venir s'exprimer le samedi 7/11/2009.

Le secrétaire de l'ASL, rappelle le statut de la parcelle n°1424 : propriété indivise entre les propriétaires, gérée par l'ASL.

Bilan 2008-2009 :

Les règles édictées l'an passé sont rappelées :

Les propriétaires désireux de préserver le patrimoine commun mais conscients de la nécessité d'entretenir celui-ci s'entendent sur les règles suivantes.

- Le bois qui sera extrait de la parcelle n°1424 sera uniquement :
 - Issu d'arbres morts en place ou couchés
 - ou d'arbres vivants couchés, gênants ou dangereux
- L'abattage:
 - est interdit dans tous les autres cas sauf éventuellement pour éclaircir des bouquets de châtaigniers
 - est strictement prohibé pour les chênes.
- Les branchages résultant des coupes seront soit évacués, soit brûlés par petits tas sur des lieux dégagés et sous surveillance.

Les coupes envisagées l'an passées ont été pratiquées. Du bois est encore en attente d'évacuation. Certaines coupes ne sont pas terminées et seront donc continuées cette saison.

Etat de la forêt :

Le bois est abîmé par les différentes tempêtes, les rejets de châtaigniers et les ronciers empêchent parfois l'accès à certaines zones (périphérie de la zone sud).

Si les coupes pratiquées permettent d'enlever les arbres morts ou dangereux, elles ne suffiront pas à remettre en état le bois.

La commission propose donc que le Syndicat étudie la possibilité de faire effectuer un nettoyage d'un secteur particulier du Bois par une entreprise spécialisée. Il s'agirait, après coupe et enlèvement des bois morts par nos soins, de faire dessoucher, évacuer puis niveler et éventuellement replanter si nécessaire. Conscients des frais que cela entraînerait, la commission propose qu'un test soit fait sur la zone du « parc aux chèvres » afin de lui restituer son caractère paysager.

Coupes 2009-2010 :

Les personnes ci-dessous se sont déclarées désireuses de procéder à des coupes pour la saison 2008-2009, elles sont habilitées à le faire à condition de respecter les règles précédemment énoncées.

- Lot 15 : M. GERARD
- Lot 20: M. COLLOT
- Lot 22 : M. TODERO
- Lot 24 : M. LAGUIONIE
- Lot 26 : M. LEVEQUE
- Lot 27 : Mme COULLOUMME-LABARTHE
- Lot 28 : M. HELDERLE
- Lot 32 : Mme BOUINEAU
- Lot 33 : M. MARBACHER
- Lot 37 : M. JACQUET
- Lot 39 : M. LATASTE
- Lot 52 : M. REDON
- Lot 72 : M. CERONI
- Lot 74 : M. LOBRE

Les personnes présentes après avoir déclaré les lieux souhaités de leurs coupes ont ensuite effectué une reconnaissance sur le terrain. Les arbres à abattre seront marqués par les responsables des coupes sur leurs zones respectives.

Le plan des zones de coupes figurant en annexe est le résultat de ce travail.

Le secrétaire,
Patrick LAGUIONIE

